AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0179
FR0004065605-FS0054

22 janvier 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDINCELL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 janvier 2021, la société anonyme Seventure Partners[1] (5-7 rue Monttessuy, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2021, le seuil de 5% du capital de la société MEDINCELL et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 106 989 actions MEDINCELL représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,05% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MEDINCELL sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par BPCE. La société Seventure Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 22 188 213 actions représentant 36 327 337 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.